

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE ET LA LECTURE

Philippe CIBOIS

Nous avons peu fait écho aux débats sur la réforme de l'orthographe sauf par un "encadré" lors de la parution des résultats de l'enquête auprès des instituteurs organisée par le SNI (Syndicat National des Instituteurs), dans lequel nous rappelions qu'il convenait de ne pas oublier dans l'affaire que les intérêts du scripteur et ceux du lecteur sont antagonistes et que la solution était peut-être avant tout de faire des bons lecteurs (Actes de Lecture n°25, mars 89, p. 23).

Depuis, des universitaires ont fait connaître leurs points de vue par des articles dans la presse et le journal "Le Monde" a publié un dossier à l'occasion de la parution du livre "**Que vive l'orthogra(f)phe !**" de J. LECONTE et Ph. CIBOIS (Seuil) préfacé par J.-C. BARBARANT. Nous avons demandé à Philippe CIBOIS, sociologue, maître de conférence à Paris V et membre actif de l'AIROE (Association pour l'Information et la Recherche sur l'Orthographe et les systèmes d'Écriture) comment on pouvait faciliter la tâche de celui qui écrit sans nuire à celui qui lit, comment ne pas transformer les avantages pour le premier en inconvénients pour le second.

Si une simplification de l'orthographe peut être vécue comme une libération par celui qui écrit, car elle lui rend l'appui de la logique pour élaborer son texte, elle peut être ressentie comme une agression par celui qui lit dans la mesure où toute modification de l'écrit perturbe la mémoire visuelle des mots et rend plus diffuse leur reconnaissance.

Or nous sommes tous à la fois lecteur et "scripteur" et nous lisons bien plus que nous n'écrivons : il y a donc là pour le même individu des intérêts antagonistes qui doivent être pris en compte dans toute tentative de réforme de l'orthographe. Quand on dit que l'on est "partagé" à propos d'une décision à prendre, on ne saurait si bien dire ici puisque nous sommes pour une simplification de l'écriture et contre une dégradation de la lecture et que la réforme de l'orthographe pourrait bien avoir ces deux effets.

LE RAPPORT COÛT/BÉNÉFICE

Il faut donc prendre en considération cet antagonisme et chercher peut-être une solution dans l'étude comparée des bénéfices attendus par rapport aux coûts envisagés. L'idée sous-jacente étant que si une petite perturbation de la lecture entraîne un grand avantage à l'écriture, il est de l'intérêt du lecteur de faire ce sacrifice car il en retrouvera la contrepartie positive quand il sera en position de scripteur. Je pense que cette perspective est très éclairante car elle donne à la réforme une stratégie qui manquait précisément dans les tentatives antérieures. Par exemple si l'on examine les propositions de la Commission BESLAIS de 1965, on voit qu'elles ne comprennent pas moins de 22 propositions de réforme sous différentes rubriques : mots composés, accents, lettres grecques, consonne x etc. Il va sans dire que l'ensemble de ces réformes a un effet très perturbateur sur l'écrit comme on peut s'en rendre compte dans ce court extrait d'un texte de Pasteur proposé par la commission :

"Nous savons que les matières extraites des végétaux fermentent, lorsqu'elles sont abandonnées à elles-mêmes, et disparaissent peu à peu au contact de l'air. Nous savons que les cadavres des animaux se putréfient et bientôt après il ne reste d'eux que leur squelette."

Sept fois dans un si court texte notre image visuelle des mots a été perturbée par une modification, 3 fois par des suppressions de pluriel en x, 3 fois par un passage à l'accent grave

en remplacement d'un redoublement, une fois par suppression du redoublement pour un dérivé d'un mot finissant en **on**.

C'est ici que l'on doit se poser la question de savoir si le bénéfice obtenu est bien à la hauteur du coût ? La réponse est résolument négative : les mots "**elle**", "**squelette**", les pluriels "**végétaux**" et "**animaux**" ne provoquent pas d'hésitation chez le scripteur. Le seul cas où cette hésitation se présente concerne le redoublement du **n** dans "**abandonner**" où d'ailleurs le lecteur est moins gêné par sa suppression que par les autres modifications.

Mais dira-t-on, comment apprécier d'une manière tant soit peu objective le bénéfice d'une modification : chacun a ses hésitations propres et ce qui fait difficulté pour l'un paraîtra aisé pour l'autre.

La réponse est simple : si des mots sont plus que d'autres sujets à hésitation, ce sont eux qui entraîneront le plus d'erreurs et il suffit donc d'examiner les statistiques de fautes pour repérer les "points noirs" de notre orthographe. De même que sur les routes ce sont les accumulations d'accidents qui manifestent que le profil d'une route est à réviser ou un croisement à aménager, de même les fautes nous montrent du doigt les difficultés du système orthographique et donc les modifications à envisager en priorité.

Or les statistiques de fautes faites entre autres par la Commission BESLAIS (rapport page 123), manifestent que les deux principales sources d'erreurs viennent des accents circonflexes et des redoublement de consonnes : ce sont donc ces deux points qu'il faut envisager d'abord et non la modification des pluriels en **x** ou la simplification des lettres grecques.

Il est d'ailleurs possible d'émettre une hypothèse sur le fait que ces deux causes de fautes soient les plus importantes : on peut y voir l'effet des limites de la mémoire visuelle. Si celle-ci joue un grand rôle à la lecture, elle est aussi convoquée à l'écriture : par exemple en cas d'hésitation, nous tentons, de résoudre le problème en écrivant sur une feuille de papier les deux graphies concurrentes et nous éliminons la mauvaise par comparaison avec notre mémoire visuelle interne.

Si notre mémoire nous trompe dans les redoublements de consonnes et les accents circonflexes, c'est qu'elle n'est pas assez précise pour enregistrer ces fluctuations somme toute discrètes par exemple entre "**coutume**" et "**coûtume**" ou entre "**fonctionnalisme**" et "**fonctionnalisme**". À la lecture les deux graphies sont très proches l'une de l'autre puisqu'elles diffèrent d'un accent, dans le premier cas et d'une expansion par redoublement dans l'autre. Il n'est plus possible de convoquer avec sécurité sa mémoire visuelle à l'écriture et l'hésitation, et donc la faute, deviennent possibles.

Si les accents ne peuvent plus être mis de mémoire, ils doivent pouvoir l'être par application de règles, en utilisant cette fois une logique. C'est tout à fait possible en général et c'est ce qui fait que nous alternons par exemple "**je cède**" avec accent grave lié à la syllabe suivante ouverte, et "**nous cédon**s" avec cette fois un accent aigu. Bien sûr cette règle est perturbée par des exceptions comme "**événement**" qui devrait suivre le lot commun comme "**avènement**" : ces anomalies font partie des urgences à réformer car non seulement elles sont sources de nombreuses difficultés mais de plus elles tuent la confiance que l'on doit avoir dans les règles. Si celles-ci ne s'appliquent pas toujours, on en déduit facilement que l'orthographe est un véritable chaos, un monument d'aberration ou seule la mémoire joue. Si celle-ci joue le rôle

de première instance, en cas d'hésitation elle doit pouvoir s'appuyer sur des règles bien établies.

LES ACCENTS CIRCONFLEXES

Le cas des accents circonflexes apparaît bien comme une simplification prioritaire : si leur disparition sur le **i** ou le **u** peut sembler coûteuse au lecteur, ce sera au bénéfice du scripteur car non seulement la mémoire visuelle est défaillante, mais de plus aucune règle logique d'accentuation ne peut s'appliquer. Dans le cas présent, seule l'étymologie peut rendre compte de la présence mais non dans tous les cas. Par exemple on peut dire que l'accent circonflexe de "**coût**" joue le rôle d'une plaque commémorative d'un **s** qui était d'ailleurs muet : l'étymologie "explique" qu'il puisse se trouver là mais ne rend pas compte du fait qu'il se soit maintenu alors qu'il a disparu dans "**coutume**" dont l'étymologie fait qu'il pourrait s'y trouver aussi (cf. anglais "**cost**" et "**custom**"). L'étymologie fait partie de l'orthographe et n'est pas à renier mais il eut peut-être mieux valu dans ce cas garder un **s** muet, (comme dans "**Belle-Isle**" ou dans l'anglais "**island**" car de nombreuses consonnes sont étymologiques et faciles à enregistrer visuellement), plutôt que de perturber le système des accents qui a une fonction bien particulière.

Je pense que l'on peut aller plus loin face aux gardiens scrupuleux de l'étymologie : dans beaucoup de cas, le **s** muet jouait un rôle d'allongement qui se traduit par l'utilisation de **ou** dans "**coût**" et "**coutume**". On peut donc dire que l'étymologie est déjà respectée par cette notation et que l'accent circonflexe n'est qu'une marque artificielle, redondante que l'Académie a supprimée dans de nombreux cas ("**soûtenir**" par exemple en 1762, "**levûre**" en 1835 et "**gaine**" en 1878) et dont il faut continuer l'élimination.

Sur le **o**, l'accent circonflexe veut marquer une opposition d'ouverture (comme dans "**Pôle/Paul**") mais cette notation a deux inconvénients :

1. Elle n'est pas régulière : "**zone**" a le même **o** que "**pôle**" sans en avoir l'accent. Cette erreur de notation manifeste clairement que la prononciation ne serait pas changée si on supprimait systématiquement l'accent circonflexe dans ce cas.

2. La prononciation que traduit cet accent n'est pas respectée dans le Sud de la France : l'absence d'accent permettrait de prendre en compte les variantes régionales.

Cependant, comme l'accent circonflexe sur le **o** joue véritablement un rôle d'accent, c'est-à-dire touchant à la prononciation, c'est le seul cas où son maintien respecterait la logique.

Sur le **e**, l'accent circonflexe fait double usage avec l'accent grave et introduit une hésitation : pourquoi "**système**" et "**extrême**" ? La différence d'accent est difficilement mémorisable et provoque beaucoup de fautes. Le remplacement systématique de l'accent circonflexe peut sembler difficile sur les monosyllabes comme "**être**" ou "**même**" mais il faut penser que l'alternance se fait déjà sans problème quand on passe de "**être**" à "**étant**".

Enfin sur le **a**, il faut noter le cas où l'accent circonflexe est la seule distinction comme dans l'opposition "**tache/tâche**" : il faut le conserver ici. Dans les autres cas ("**âge**" par exemple), l'accent circonflexe qui n'a plus de valeur quant à la prononciation peut être éliminé (cf. "**pédiatre**" et "**théâtre**"). En conclusion sur ce problème des accents circonflexes, on peut dire que pour le lecteur, le coût de sa suppression n'est pas nul mais cependant limité. Par contre pour le scripteur, le fait de le rétablir dans sa fonction unique de notation de la

prononciation des voyelles permettrait de supprimer beaucoup de sources d'erreur. Le rapport coût/bénéfice semble pencher en faveur de la réforme.

LES REDOUBLEMENTS DE CONSONNES

Sources d'erreurs très fréquentes, les redoublements de consonnes ne peuvent être traités d'une manière globale. Dans de nombreux cas, ils sont fonctionnels et forment en particulier un système parallèle à l'accent grave : "**je mène**" et "**j'appelle**" traduisent le même son de deux façons différentes.

On pourrait dire qu'il y a là une source d'erreur et qu'il faudrait tout ramener à un seul système et la Commission BESLAIS avait choisi de tout ramener à l'accent grave (elle proposait "**èle**" pour "**elle**"). L'application du principe coût/bénéfice montre qu'il s'agit d'une erreur : du fait que l'opposition se fait entre **è** et **el** (ou **er** comme dans "**terre**", ou **et** comme dans "**jette**"), elle est suffisamment importante pour s'inscrire dans la mémoire visuelle et n'être pas en général source d'erreur.

Personne n'a envie d'écrire "**j'appelle**" en "**j'appèle**" et "**je mène**" en "**je menne**" : cette réforme qui serait d'un coût important pour le lecteur n'apporterait que peu de bénéfice au scripteur, elle n'est donc pas souhaitable. Seuls quelques cas douteux sont à modifier : on hésite effectivement entre "**ficelle**" et "**ficèle**"; entre "**étiquette**" et "**étiquète**" : il peut être bon, comme l'avait envisagé l'Académie en 1976, de régulariser ces cas douteux mais eux seuls et non toute la série. Il est par contre une série très importante et où hésitations et erreurs sont nombreuses, il s'agit des dérivés des mots se terminant par **on** comme par exemple "**rationnel**" s'écrit avec deux **n** alors que "**rationalité**" ne s'écrit qu'avec un seul. Mais "**fonctionnalisme**" a deux **n** (dans le Robert) alors que "**nationalisme**" n'en a qu'un.

Comme il s'agit là d'une série de dérivations très active et que la mémoire visuelle est peu apte à tester la présence ou l'absence d'une consonne double, une simplification semble s'imposer ici : le scripteur y gagnera beaucoup et le lecteur sera peu gêné.

Les autres cas de consonnes doubles sont à examiner au cas par cas et semblent difficiles à modifier par séries homogènes.

DEUX EXEMPLES

Je voudrais terminer par deux exemples d'orthographe différentes de la nôtre : le premier date de 1705, il s'agit d'un dictionnaire moral sans indication d'auteur paru chez Louis GUERIN, ruë (sic) Saint Jacques à Saint Thomas d'Aquin. Je le restitue avec son orthographe et sa typographie où le signe **f** désigne le **s** long (que le lecteur moderne confond facilement avec le **f** et dont le seul avatar actuel est le signe mathématique de l'intégrale).

"Le Larcin et de tous les pechez le plus commun: & en même tems il eft de tous les pechez le moins pardonné. (Page 1 de la "Table des discours et desseins".)

Nous lifsons dans l'Exode, que Dieu, pour preparer les Ifraëlites à leur fortie des terres d'Egipte, voulut que chaque famille prît un agneau le dixième jour du mois de Nifan, & qu'elle le gardât juqu'au quatorzième, où pour lors on l'immoleroit le foir. (p. 324)

Mais quand le tems de ce paffage, marqué par un ordre d'en-haut, arrive, voici encore d'autres preparations, que j'ai apellées des preparations prochaines: la conduite qu'a tenuë fur ce fujet nôtre divin Maître, nous en fournit une excellente idée. " (p. 325)

Le siècle des Lumières introduira beaucoup de modifications sur cette orthographe : en 1835 il ne restera plus qu'à remplacer les finales en **oit** par des finales en **ait**, à écrire "**savants**" et non plus "**savans**" pour que nous retrouvions nos habitudes actuelles. Ce que les philosophes du XVIII^e siècle ont fait, et qui a bien dû perturber leurs propres habitudes visuelles, n'a été possible que parce que cette transformation s'est faite progressivement sur une durée longue : il y a fallu 5 réformes et donc 5 éditions du dictionnaire de l'Académie (1718, 1740, 1762, 1798 et 1835). En effet le lecteur est perturbé si on lui impose beaucoup de modifications mais ce n'est pas le cas si on ne lui en apporte que peu à la fois qui sont bientôt oubliées. De même que les changements de la mode vestimentaire masculine ou de la manière de se coiffer passent inaperçus tant qu'on ne revient pas suffisamment en arrière par le biais de photographies anciennes, de même les changements orthographiques sont transparents s'ils sont modérés. Qui a remarqué dans les fac-similés de la déclaration des droits de l'homme affichés ces derniers temps dans toutes les stations de métro qu'il y avait des différences par rapport à la norme actuelle (par exemple "**gouvernemen**") ? Certainement bien peu de monde car la reconnaissance des mots est globale et non ponctuelle.

Quand "**Le Monde**" change sa présentation et certaines polices de caractère, nous rechignons mais avons-nous déjà regardé des éditions d'il y a vingt ans et constaté les fortes différences d'avec aujourd'hui que nous avons déjà depuis longtemps oubliées ? Toute réforme si elle est de peu d'importance devient transparente au bout d'un certain temps car notre mémoire visuelle est susceptible de modifications et d'enrichissements.

Elle est capable d'adaptation et en particulier de mémoriser des mots ou des expressions nouvelles. Si nous sommes motivés, nous nous habituerons sans difficulté, mais le sommes-nous ?

C'est ce que montrera clairement un deuxième exemple, tiré du numéro d'octobre 1989 d'"**Actuel**", et qui a voulu être rédigé en "nouvèle ortografe" :

"Depuis deux ans, la guère larvée fumeurs non-fumeurs est devenue ouvertement violente. Aux États-Unis, l'espace fumeur dans les avions et les restos, qui avait déjà été réduit considérablement, est maintenant aboli. Dans les bureaux, le smoking room, cagibi infect de pénitence, est désormais supprimé. Le fumeur n'a simplement plus aucun droit. La Cour Suprême de Virginie a déclaré constitutionnelle le droit de fumer sur le territoire de l'État. Piètre victoire : dès le lendemain, le "smoker bashing", les ratonades anti fumeurs ont repris de plus belle dans les rues de l'Amérique."

Je ne discuterai pas du bien fondé de ces tentatives de réforme (mélange de la réforme BESLAIS et de propositions de J. LECONTE dans "**Que vive l'orthographe !**") mais simplement de l'attitude que l'on peut avoir par rapport à ce texte. En effet si l'on se place dans une attitude réceptive, si l'on essaie de jouer le jeu de la coopération avec le texte et son message, la gêne peut sembler légère. Au contraire, si l'on refuse le coût supplémentaire induit par les modifications, on a bien du mal à suivre le sens du texte.

Il y a là un phénomène plus général : viser le sens libère du bruit induit par les écarts à la norme et inversement se fixer sur ceux-ci gêne la compréhension. Ceci veut dire qu'une réforme a d'autant plus de chances de réussir qu'elle est bien acceptée, c'est-à-dire qu'elle est

minimale quant à ses conséquences, qu'elle est bien expliquée et qu'elle est proposée par une autorité indiscutable. Il faut regretter à ce sujet que l'Académie ne soit plus ce qu'elle était au XVIIe siècle ; le lieu où les Lumières faisaient accoucher la Modernité, mais soit devenue pour des raisons historiques une entreprise de conservatisme social. Si elle couvrait de son autorité (elle ne l'a pas fait en 1976) une entreprise de réforme modérée, celle-ci s'imposerait rapidement. On peut souhaiter que les péripéties présentes et la menace d'une commission gouvernementale de réforme lui fasse sentir le vent du boulet et lui fasse reprendre sa tâche interrompue depuis plus d'un siècle. Si elle ne le fait pas, il devra y avoir suppléance par une instance de l'autorité publique.

VERS OÙ ALLONS-NOUS ?

La crainte de l'engrenage est aussi un des éléments qui font qu'une réforme a du mal à être acceptée : on craint qu'après une première modification insignifiante, d'autres ne viennent et qu'on en arrive un jour ou l'autre à une orthographe très phonétique comme celle de l'espagnol ou de l'italien.

Je pense qu'une stratégie à long terme doit être gouvernée elle aussi par une prise en compte du rapport coût/bénéfice mais à condition aussi d'intégrer à notre raisonnement non seulement le coût de transformation des lecteurs adultes mais aussi le coût/bénéfice lié à l'apprentissage.

Prenons par exemple le cas des lettres grecques : faut-il envisager de les remplacer et d'écrire "**foto**" au lieu de "**photo**" comme le font beaucoup de langues ? Si nous appliquons notre principe, il faut mesurer les quantités suivantes :

- **bénéfice pour le scripteur** : comme on constate qu'il y a peu de fautes, on peut en déduire qu'il y a peu d'hésitations et donc que le remplacement apporterait peu de bénéfice au scripteur (car l'image visuelle du **ph** est facilement mémorisable) ;
- **coût pour le lecteur** : il est grand du fait de l'importance de la modification visuelle ;
- **le coût d'apprentissage serait-il diminué ?** Certainement dans la mesure où il est plus simple d'apprendre un seul système de transcription d'un son et de supprimer l'alternative **f** contre **ph**. S'il n'y avait pas la question de l'apprentissage, l'affaire serait vite entendue au bénéfice du statu quo, mais il y a la cause des enfants et si eux n'ont socialement pas le droit à la parole, il faut peut-être ne pas les oublier. La difficulté d'apprentissage sera le symptôme du mauvais fonctionnement du système et les enseignants seront bien capables de s'en apercevoir et de le signaler. Dans l'immédiat, il ne faut pas en tenir compte dans la mesure où les adultes sont tellement fixés sur leur orthographe qu'ils sont seulement sensibles à des modifications qui peuvent les aider eux. Si la situation est débloquée par de petites simplifications, il deviendra possible de prendre en compte l'ensemble des coûts/bénéfices en incluant l'apprentissage. Dans la mesure où la réforme sera étalée dans le temps, il ne faut pas préjuger des choix qui seront faits dans 50 ans ou dans un siècle si c'est le temps nécessaire pour digérer les réformes à venir.

Reste une dernière question : aller, même très progressivement vers une orthographe proche de celle de l'espagnol ou de l'italien n'est-ce pas régresser du point de vue du lecteur, perdre de l'efficacité ? Sur ce point encore, il faut appliquer la même règle et comparer la perte éventuelle avec le gain d'apprentissage. Le gain est on ne peut plus sûr puisqu'il se chiffre en

heures perdues actuellement pour des apprentissages inutiles. Quant à la perte éventuelle, j'attends pour la chiffrer la moindre étude statistique qui établirait des vitesses moyennes de lecture comparée du français par rapport à d'autres langues plus ou moins proches du phonétisme. Personne n'a encore pu m'en procurer et je crains qu'il n'en existe pas du fait de la difficulté à établir une mesure qui élimine la source de variations liée au lecteur pour s'en tenir à la source de variations liée à la langue. Quand nous disposerons de telles études, il deviendra possible de voir si l'on risque beaucoup à aller vers plus de phonétisme ou s'il faut en rester là.

Ma conclusion sera simple : il existe bien un antagonisme entre les avantages attendus d'une réforme de l'orthographe pour le scripteur et ses inconvénients pour le lecteur. Mais aucun des deux points de vue ne doit être sacralisé dans la mesure où c'est la même personne qui sera tantôt gênée, tantôt aidée par les modifications éventuelles. L'équilibre à trouver entre coûts, jugés par l'importance des modifications apportées au dessin d'un mot et bénéfiques, jugés par la suppression des hésitations génératrices de fautes, doit servir non seulement de règle pour juger des éventuelles modifications à tenter immédiatement mais aussi pour définir une stratégie à long terme, à condition d'y faire figurer les coûts d'apprentissage.

Il me semble que de tels principes n'ont rien de l'attitude iconoclaste que l'on prête parfois aux partisans d'une réforme mais qu'ils sont les règles indispensables à la saine gestion d'un outil dont il faut améliorer les performances globales.

Philippe CIBOIS